

# DETR 2022

<b>Collectivité</b>	<b>MOSNES</b>
<b>Opération</b>	<b>Accessibilité PMR bâtiments</b>

Coût estimatif de l'opération	
<b>Poste de dépenses</b>	
<b>(Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
Nez de marches, dal podo, colle	535.67 €
allée de cheminement salle polyvalente	914.72 €
Adaptation du soubassement de la mairie à la rampe PMR	6 153.00 €
Modification sanitaires salle polyvalente	1 232.83 €
<b>Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessous)</b>	<b>8 836.22 €</b>

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	montant subventionnable H.T	Taux intervention	montant aide sollicité
DETR	sollicité/acquis	8 836.22 €	50.00%	4 418.11 €
DSIL		0.00 €	0.00%	0.00 €
Autre subvention État (à préciser)		0.00 €	0.00%	0.00 €
Fonds européens		0.00 €	0.00%	0.00 €
Conseil départemental		0.00 €	0.00%	0.00 €
Conseil régional		0.00 €	0.00%	0.00 €
Autres (à préciser)		0.00 €	0.00%	0.00 €
<b>Sous-total des aides sollicitées</b>			<b>0.00%</b>	<b>4 418.11 €</b>
<b>Autofinancement (au - 20 % du coût du projet)</b>				<b>4 418.11 €</b>
<b>Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne jaune ci-dessus)</b>		<b>8 836.22 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>8 836.22 €</b>

**Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement.**

